

Cette CAPD se situe dans un contexte particulièrement angoissant pour nos collègues.

En effet, c'est un bulldozer en marche qui depuis le printemps dernier, sous couvert de discours sirupeux, déconstruit pas à pas le système éducatif, la fonction publique, tout ce qui protégeait les salariés et les solidarités.

Ce gouvernement n'a de cesse de démolir notre système éducatif. Pour justifier son action, il utilise de façon dévoyée les études scientifiques qui l'arrangent. Au lieu de répondre aux vrais besoins en matière d'éducation, il projette des écrans de fumée : il faudrait changer le bac, imposer des méthodes de lecture, de la dictée à tous les étages et maintenant des mathématiques à la mode Singapour ! Il se cache derrière des discours démagogiques qui laissent à croire qu'il faut sélectionner pour l'entrée à l'université et adapter l'apprentissage aux besoins des entreprises.

L'école est malmenée et les personnels se sentent méprisés.

Les permutations nationales ont connu cet année un épisode malheureux avec des résultats annoncés puis remis en cause suite à une erreur de gestion. Pour le SNUipp-FSU, la méthode de travail du Ministère consistant à informer les personnels avant toute vérification par les élus du personnel n'est pas acceptable. Notre organisation syndicale est intervenue au ministère pour que les personnes qui se sont vues déboutées puissent au maximum obtenir une mutation lors de la phase des ineat-exeat sans que cela porte préjudice aux autres participants.

Nous constatons d'autre part que seulement 23,71 % des enseignants ont obtenu leur mutation, ce qui constitue une nouvelle baisse. Le droit à mutation doit être garanti et rendu effectif pour toutes les enseignantes et tous les enseignants.

A l'heure où nous allons étudier les départs en formation CAPPEI, nous sommes inquiets quant aux moyens qui seront alloués à la formation des enseignants spécialisés. De nombreux départs à la retraite dans les RASED vont avoir lieu. A l'opposé des discours sur l'inclusion scolaire affichée comme une priorité, l'affectation sur de nombreux postes spécialisés d'enseignants non spécialisés voire des contractuels ne permet pas de répondre aux difficultés des élèves à besoins éducatifs particuliers. De plus le nombre de demandes pour les formations spécialisées met en évidence une faible attractivité pour les parcours en dehors des RASED. Ce constat doit interroger sur les conditions de travail dans certains environnements (ULIS, SEGPA) où les effectifs peuvent être plus importants que dans des classes ordinaires (CP-CE1 en REP). L'école inclusive nécessite une solide formation initiale et continue et des conditions d'enseignement et d'apprentissage respectueuses des élèves et des personnels. Nous allons au cours de cette CAPD faire un état des lieux des besoins. Nous demandons que le nombre de départs en formation CAPPEI réponde aux besoins.

Concernant le dossier d'accès à la classe exceptionnelle, nous considérons que l'avancement au mérite est un leurre. En effet pour mesurer le mérite, il faut évaluer le travail, ce qui est impossible dans une profession où l'implication mentale, la réflexion, le relationnel et plus

largement les dimensions qualitatives et intangibles sont difficilement mesurables donc quantifiables. Si l'évaluation n'évalue pas le travail, elle va nécessairement dériver vers l'évaluation de la personne. Ceci risque de conduire, par la mise en concurrence, à une déstabilisation des équipes pédagogiques, menaçant l'exercice même d'un métier où la coopération est fondamentale, aggravant ainsi les difficultés liées à la souffrance au travail.

L'accès à la hors classe ne concerne que 66% des femmes alors qu'on compte 83% d'enseignantes. La création à cette rentrée d'un troisième grade, vient creuser les inégalités de salaire et de carrière qui existent entre les femmes et les hommes même dans la Fonction publique, et même chez les personnels enseignants du 1^{er} degré. Et comme le vivier s'appuie sur celui de la hors classe, la différenciation hommes-femmes s'accroît.

Le SNUipp-FSU dénonce à la fois les quotas ainsi que la procédure d'accès à ce grade. Nous demandons que le passage dans ce nouveau grade se fasse selon l'ancienneté générale des services, ce qui permettrait de réduire ces inégalités inacceptables.

D'autre part, concernant le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle, la CAPD restreinte à une seule organisation syndicale illustre une conception pour le moins réductrice du dialogue social et un manque de transparence. Le SNUipp-FSU dénonce cette mesure technocratique et discriminatoire qui bafoue le paritarisme et vise à affaiblir le rôle des organisations syndicales.

Nous rappelons enfin, sur cette question des promotions, que le SNUipp-FSU revendique un avancement à une véritable cadence unique pour tous comme dans d'autres corps de la fonction publique. Il est opposé à une classe exceptionnelle dont l'accès concernera au mieux 10% de la profession et sera un outil de management renforcé.

Les questions de l'école sont intimement liées au sort réservé aux services publics. Alors que dans les administrations de l'Etat, les hôpitaux publics et les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques autant pour les personnels que pour les usagers, les projets du gouvernement sur l'avenir de la Fonction publique et les futures conditions d'emploi envisagées pour les fonctionnaires sont plus qu'inquiétantes: suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, rémunérations différenciées, management centré sur l'individualisation, recours au contrat pour « *donner davantage de souplesse dans les recrutements* » signifient précarité, concurrence entre les personnels et remise en cause de nos statuts.

La Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale et notre pays est suffisamment riche pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous. **Face aux mesures dégradantes et humiliantes contre les agents des services publics, pour la reconnaissance de nos fonctions et de nos missions, nous serons en grève le 22 Mars prochain.**

Les élues à la CAPD,
Régine DUMAS et Joëlle MASSON

Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ Snu63@snuipp.fr